

CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAUTAIRE SUR L'ITINÉRANCE

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Le gouvernement du Manitoba travaille à la mise sur pied d'un Conseil consultatif communautaire sur l'itinérance. Ce Conseil soutiendra la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie, notamment en cernant les lacunes et les problèmes à l'échelle du système qui peuvent être gérés par la province, en formulant des recommandations pour des initiatives éventuelles et en donnant des suggestions concernant la collecte de données, les objectifs et les résultats. Le Conseil relèvera du Comité directeur des sous-ministres adjoints.

Le Conseil comprendra jusqu'à 15 membres, y compris le président. Les membres seront sélectionnés au moyen d'un processus de candidature public pour un mandat de deux ans. Pour être admissibles, les personnes candidates doivent posséder de l'expérience et des connaissances en matière de défense des droits, de services et d'enjeux liés à l'itinérance. Les membres seront choisis pour représenter les personnes présentant un risque d'itinérance, les régions géographiques de la province ainsi que le milieu des affaires et les administrations municipales.

La ministre invite les citoyens répondant à ce profil à poser leur candidature. Le Conseil comprendra des représentants du milieu des affaires, des personnes autochtones du Manitoba, des représentants de municipalités, des personnes en situation de handicap, des personnes ayant une expérience vécue, des personnes de la communauté 2SLGBTQI+, des jeunes et des femmes.

Les membres seront nommés pour un mandat de deux ans. Un président du Conseil sera choisi par le Comité directeur des sous-ministres adjoints.

Avantages :

- Les membres ayant une expérience vécue recevront des honoraires pour leur participation aux réunions du Conseil. Les honoraires seront fixés à 152 \$ par jour ou à 87 \$ par demi-journée.
- Les honoraires ne s'appliquent pas au travail dans les sous-comités.
- Vous aurez la possibilité de vous faire entendre et de formuler des recommandations au Comité directeur des sous-ministres adjoints.

Le comité de sélection se fondera uniquement sur les renseignements fournis dans le formulaire de candidature pour faire ses choix.

Marche à suivre pour présenter sa candidature

Étape 1 : Remplissez le formulaire de candidature. Vous pouvez le télécharger et le remplir à l'aide de Microsoft Word. Vous pouvez également l'imprimer, le remplir à la main et le numériser.

Étape 2 : Envoyez un courriel à homelessness@gov.mb.ca auquel vous aurez joint votre formulaire de candidature. Dans le corps de votre message, veuillez indiquer votre nom, votre numéro de téléphone et votre adresse courriel. Dans la ligne d'objet, indiquez « Conseil consultatif communautaire sur l'itinérance ».

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 18 août 2023 à 23 h 59. Nous remercions toutes les personnes candidates pour leur intérêt. Nous communiquerons uniquement avec les personnes choisies.

Vous avez des questions?

Veuillez envoyer un courriel à homelessness@gov.mb.ca.

Ces renseignements sont disponibles en d'autres formats sur demande. Veuillez téléphoner au 204 945-3744 ou envoyer un courriel à fswebunit@gov.mb.ca.

Conseil Conseil consultatif communautaire sur l'itinérance
Mandat De novembre 2023 à novembre 2025
Relève du : Comité directeur des sous-ministres adjoints
Ministère Ministère des Familles

PARTIE 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE CANDIDATE (OBLIGATOIRE)

Prénom : _____ Nom de famille : _____

Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Âge (si vous posez votre candidature pour devenir un jeune représentant) : _____

Code postal : _____

PARTIE 2 : QUESTIONS DE PRÉSÉLECTION (OBLIGATOIRE)

Répondez à chacune des questions suivantes dans l'espace prévu en donnant des exemples pertinents tirés de votre expérience. Il peut s'agir d'expériences scolaires, professionnelles ou bénévoles. **Maximum de 200 mots par question de présélection.**

Questions de présélection

Veillez répondre aux questions suivantes en donnant des exemples précis.

1. Veuillez expliquer votre expérience
Ou votre connaissance des
Programmes et services offerts
pour les personnes en situation
d'itinérance.

2. Veuillez expliquer votre implication
antérieure concernant des
problématiques qui touchent les
personnes en situation d'itinérance.

3. Veuillez expliquer ce que vous aimeriez réaliser en siégeant au Conseil consultatif communautaire sur l'itinérance.
-

PARTIE 3 : DÉCLARATION SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI (FACULTATIVE)

Le gouvernement du Manitoba reconnaît l'importance de bâtir des organismes, des commissions et des conseils inclusifs qui sont représentatifs de la population qu'il sert. Nous encourageons les personnes candidates à déclarer volontairement si elles appartiennent à l'un des groupes d'équité suivants : femmes, Autochtones, minorités visibles, personnes en situation de handicap ou nouveaux arrivants (personnes qui vivent au Canada depuis moins de cinq ans).

Veuillez cocher les cases qui s'appliquent à vous. Vous pouvez cocher plus d'une case.

- Femmes
- Autochtones
- Personnes en situation de handicap
- Minorités visibles
- Nouveaux arrivants (vivant au Canada depuis moins de cinq ans)

PARTIE 4 : DÉCLARATION DE LA PERSONNE CANDIDATE (OBLIGATOIRE)

En inscrivant « oui » dans la case ci-contre, je confirme que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets à la date indiquée ci-dessous. Je comprends que le fait de fournir des renseignements faux ou trompeurs entraînera le rejet de ma candidature. Si ma candidature est retenue, elle pourrait être retirée.

OUI

Date : _____ Signature : _____

Nous remercions toutes les personnes qui présentent leur candidature. Nous communiquerons uniquement avec celles dont la candidature sera étudiée plus en détail. N'oubliez pas que la date limite pour les candidatures est le 18 août 2023 à 23 h 59.